PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA MAIRIE LE LUNDI 8 JUILLET 2019 À 19H30

PERSONNES PRÉSENTES:

Guy Rochette, maire Alexandre Morin, siège no.2 Marc Boiteau, conseiller au siège n°3 Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5 Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Josée Desmeules, directrice générale.

PERSONNE(S) ABSENTE(S):

Jannys Landry, conseillère au siège n°1 Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 10 juin 2019;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.1.2 Compte à recevoir (taxes)

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Mandat mise à jour du plan d'intervention- réseaux aqueduc, égout et pluvial;
- 4.2 Mandat plan d'action des raccordements inversés;
- 4.3 Paiement décompte progressif no.8 Charles-Auguste Fortier;

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Adoption de la politique de reconnaissance des bénévoles;
- 5.2 Demande d'aide financière pour une activité de marche du Sentier des Jésuites;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Demande de PIIA au 38 avenue du Lac;
- 6.2 Avis de motion du règlement U-2019-02 modifiant le règlement no. U-2012-02;
- 6.3 Autorisation Raphaëlle Poulin-Gagnon, inspecteur en bâtiment DDM;

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

- 9. CORRESPONDANCE
- 10. VARIA
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-077

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker, APPUYÉ par Alexandre Morin, ET UNANIMENENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 10 juin 2019 avec le retrait du point 5.1 et l'ajout des points suivants :

- 5.2 Demande de subvention MRC- marche sentier des Jésuites;
- 6.3 Autorisation Raphaëlle Poulin-Gagnon, inspecteur en bâtiment DDM;

Le point 4.3 est reporté à une prochaine séance.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

Résolution 2019-078

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker, APPUYÉ par Marc Boiteau, ET UNANIMENENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné.

2.0 FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER E

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2019-079

ATTENDU QUE les comptes à payer au 8 juillet totalisent un montant de 85 290,32 \$ et 15 594,86 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin, APPUYÉ par Alexandre Morin, ET UNANIMENENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 8 juillet 2019, et ce, selon les échéances prescrites.

4.1.1 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 8 juillet 2019 qui totalisent un montant 100 917,69\$.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 MANDAT MISE-À-JOUR DU PLAN D'INTERVENTION- RÉSEAUX AQUEDUC, ÉGOUT ET PLUVIAL

Résolution 2019-080

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention des réseaux d'aqueduc, d'égout et du pluvial doit être actualisé et mis à jour en fonction des travaux effectués;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à jour est nécessaire pour déposer des demandes dans les différents programmes de subvention dont la le Programme de la taxe d'accise;

CONSIDÉRANT la soumission de Tetra Tech QI inc.au montant de 13 500 \$;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Morin, APPUYÉ par Jonathan Baker, ET UNANIMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal octroie le mandat à Tetratech QI inc., au montant de 13 500 \$ pour la production du plan d'intervention actualisé des réseaux;

QUE les sommes soient prises à même le programme de subvention de la TECQ.

4.2 MANDAT PLAN D'ACTION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

Résolution 2019-081 ATTENDU QU'une des exigences au protocole d'entente pour le versement de la subvention PIQM est de produire un plan d'action des raccordements inversés au Ministère;

> ATTENDU QUE Tetratech QI inc. a soumis une soumission au montant de 2 500 \$ taxes en sus pour effectuer le plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Morin, Appuyé par Jonathan Baker, ET UNANIMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal octroie le mandat à Tetratech QI inc., au montant de 2 500 \$ plus taxes pour la production du plan d'action des raccordements inversés exigé par le Ministère dans le cadre du protocole d'entente;

QUE cette dépense soit prise à même le surplus accumulé au 31 décembre 2018.

4.3 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.8 CHARLES-AUGUSTE FORTIER INC.

Ce point est reporté à une prochaine séance

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Résolution 2019-082 CONSIDÉRANT QUE l'action bénévole est essentielle dans une petite communauté comme la Ville de Lac-Delage;

> CONSIDÉRANT QUE le conseil désire accroître et favoriser la participation citoyenne et par conséquent désire mettre en place des conditions favorables à une action bénévole profitable et des mesures de reconnaissance des bénévoles;

> CONSIDÉRANT QU'un comité a proposé l'adoption d'une Politique de reconnaissance des bénévoles au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin, APPUYÉ par Marc Boiteau, ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal adopte la politique de reconnaissance des bénévoles,

DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC-MARCHE SENTIER DES JÉSUITES 5.2 ET SOUPER-CONFÉRENCE HISTORIQUE

Résolution 2019-083 CONSIDÉRANT QUE le comité du 60^e a déposé un projet d'activité dans le cadre des activités du 60e, soit une marche dans le sentier des Jésuites avec conférencier et souper autochtone et que la Ville de Lac-Delage est fière de déposer le projet au nom du comité du 60^e pour permettre la tenue de cette activité et de porter ce projet;

> CONSIDÉRANT QUE cette activité permet de mettre en valeur le patrimoine du sentier des Jésuites et de ses paysages ainsi que de rappeler la présence autochtone sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker, APPUYÉ par Marc Boiteau, ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal présente la demande d'aide financière à la MRC et demande un montant de 1 500 \$ pour la réalisation de ce projet.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

DEMANDE DE PIIA AU 38 AVENUE DU LAC 6.1

Résolution 2019-084 CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA a été faite pour le 38 avenue du Lac qui a pour effet de permettre l'aménagement d'un avant-toit au garage existant comportant 3 poteaux de soutien, d'une superficie de 14 X 9 \cdot.

> CONSIDÉRANT QUE l'article 29 du règlement du PIIA interdit la construction sur pilotis, pieux et structures à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de fortes pentes alors que l'aménagement proposé est situé dans la bande de protection d'une forte pente, soit à environ 3,5 mètres;

> CONSIDÉRANT QUE l'apprenti n'est pas visible de la rue en raison de la végétation et de la pente, que l'emplacement prévu est déjà utilisé comme espace d'entreposage;

> CONSIDÉRANT QUE l'emplacement prévu est déjà utilisé comme espace d'entreposage et qu'il est déjà imperméabilisé par un revêtement d'asphalte;

> CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de l'avant-toit respecte la marge de recul prévue à l'article 110 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la constriction ne peut être érigée ailleurs;

CONSIDÉRANT QU'une superficie de la bande de protection de 60% doit être conservée à l'état naturel;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du projet tel que présenté;

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau, APPUYÉ par Alexandre Morin, ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal autorise la demande de PIIA tel que présentée pour le 38 avenue du Lac qui a pour effet de permettre l'aménagement d'un avant-toit au garage existant comportant 3 poteaux de soutien, d'une superficie de 14'X 9'.

6.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT U-2019-02 MODIFIANT LE **RÈGLEMENT NO. U-2012-02**

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION PROCHAINE DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT U-2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE **CONSTRUCTION NO.U-2012-02**

AVIS DE MOTION est donné par Marc Boiteau, concernant l'adoption prochaine du premier projet de règlement U-2019-02 modifiant le règlement de construction no. U-2012-02 afin de :

Modifier les normes pour les stationnements dans les zones 11-HB et I8-HB;

- Ajouter les dispositions pour les stationnements dans les projets intégrés;
- Ajouter des dispositions sur les abris à matières résiduelles;
- Modifier les normes sur les clôtures.

6.3 AUTORISATION RAPHAËLLE POULIN-GAGNON, INSPECTRICE MUNICIPALE

Résolution 2019-085

CONSIDÉRANT QUE le groupe DDM a engagé une inspectrice municipale en remplacement de Maryline Bronsard;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser madame Raphaëlle Poulin-Gagnon à émettre et signer les permis pour et au nom de la Ville dans le cadre de ses fonctions;

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau, APPUYÉ par Christiane Gosselin,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal autorise madame Raphaëlle Poulin-Gagnon, inspectrice en bâtiment, à délivrer les permis et à agir au nom de la Ville dans le cadre de ses fonctions.

7. PERMIS ET INSPECTION

Aucun point.

- 8. CORRESPONDANCE
- 9. <u>VARIA</u>
- 10. <u>PÉRIODE DE QUESTION</u>
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2019-086

II EST PROPOSÉ par APPUYÉ par ET UNANIMENENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à

Guy Rochette, Maire	Josée Desmeules, dir.gén